



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR 13 novembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 4 novembre 2025

### **Délégués titulaires présents :**

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ ; M. Alain COSTE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Bernard DEVIC

### **Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :**

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON représenté par M. Philippe FAU

SM Aude Centre : M. Jean Pierre BARTHES représenté par Mme Aline VAUJANY

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ.

✚ **Invités :**

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services du SMMAR  
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice du service Ressources et Moyens du SMMAR  
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice du service GEMAPI Aude et Affluents du SMMAR  
M. CLUZEL Philippe, Directeur du Service Stratégie et Ressource en Eau du SMMAR  
M. PECH Thibaut, Chef de projets GEMAPI secteur Aude Centre  
M. TRIADOU Laurent, DGS du SMDA  
Mme PICOT Marion, Technicienne hydraulique Service Eau - Unité Hydraulique et GEMAPI CD11  
M. PIEDRA Raphaël, Adjoint à la mairie de Trèbes

✚ **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11  
M. BARO Hervé, conseiller départemental  
M. DEDIES Daniel, conseiller départemental  
M. GINIES Alain, conseiller départemental  
M. FAURAN Jean Paul, Président du SIAH Corbières Maritimes  
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA  
M. VERGE Jean Luc, délégué titulaire du SIAH Fresquel  
M. CARALP Alain, Délégué titulaire du SMDA  
M. IZARD Alain, délégué titulaire du SB de la Berre et du Rieu  
M. AZAIS DE VERGERON, délégué titulaire du SIAH Fresquel

La séance du Comité Syndical est ouverte à 14h30.

Le Président procède à l'appel, soit 19 délégués présents ou représentés sur 32.

Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Xavier BELARD a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

### 1. Retex sur la saison étiage 2025

---

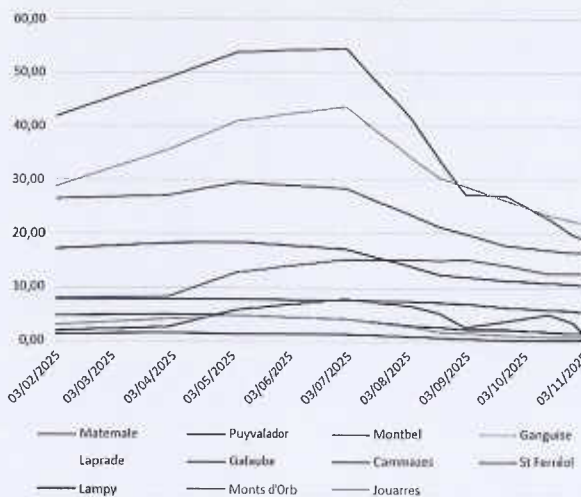
M. le Président donne la parole à M. Philippe CLUZEL afin de présenter la démarche.

## EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LES OUVRAGES STRUCTURANTS



Barrages	Capacité réelle (Mm3)	Remplissage au 04/11/2025 (Mm3)	Taux de Remplissage au	Ecart 2024/2025
Matemale	20,5	12,53	61%	- 5 %
Puyvalador	10	0,95	10%	- 29 %
Montbel	60,5	18,91	31%	- 7 %
Ganguise	44,6	21,91	49%	+ 5%
Laprade	8,8	5,48	62%	- 9 %
Galaube	7,8	5,43	70%	- 24 %
Cammazes	18,8	10,45	56%	- 17 %
St Ferreol	5	1,51	30%	- 19 %
Lampy	1,4	0,13	9%	- 49 %
Monts d'Orb	30,6	16,47	54%	- 18 %
Jourres	4,8	0,79	16%	- 6 %

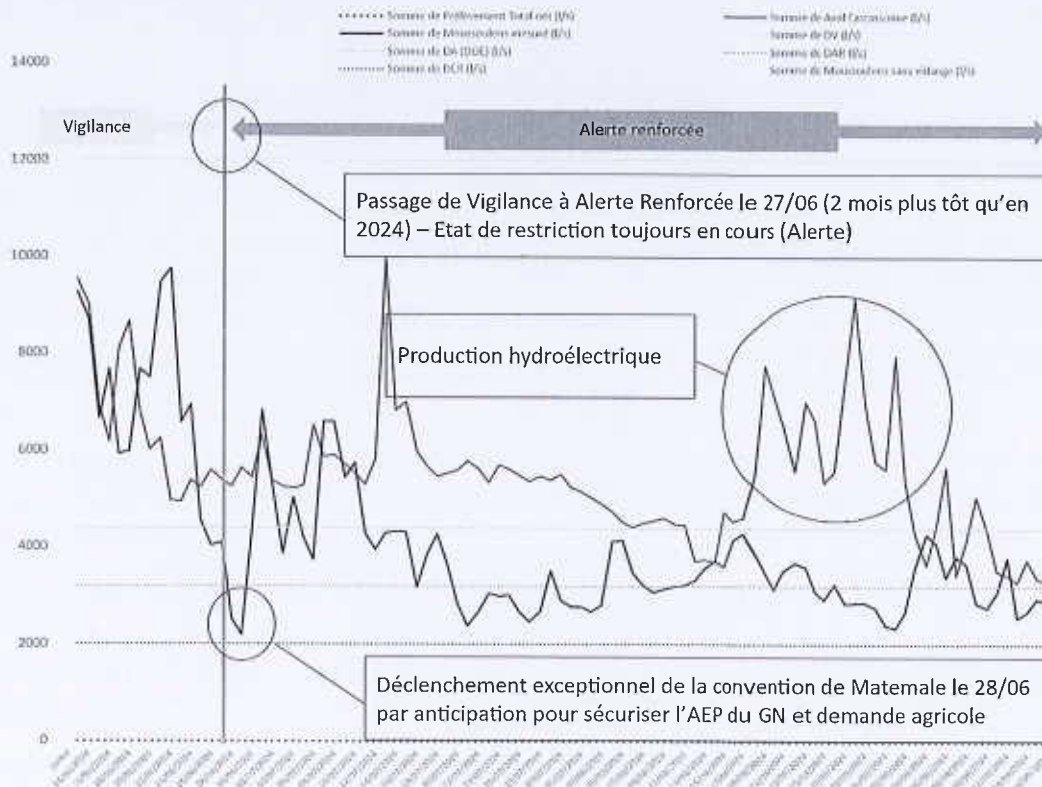
Evolution des volumes (Mm3)



Remplissage Ganguise depuis les excédents Montagne Noire : environ 3,5 Mm3

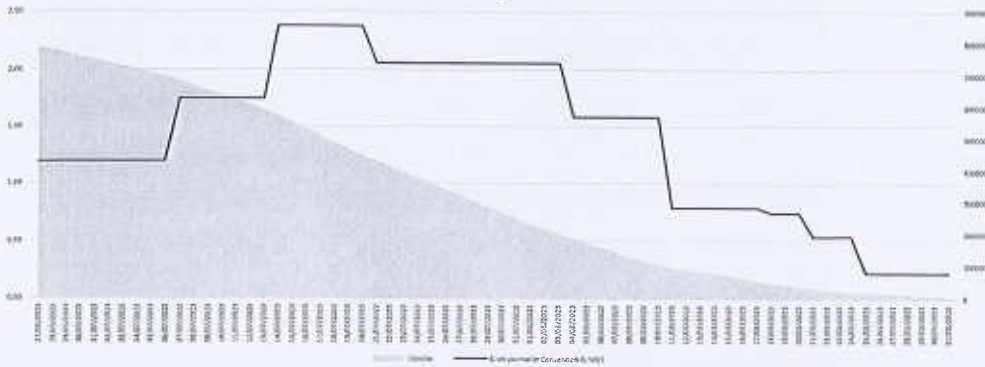
Situation globalement moins favorable en fin d'été par rapport à 2024, Vidange Puyvalador fin octobre

## Aude au seuil de Moussoulens 2025

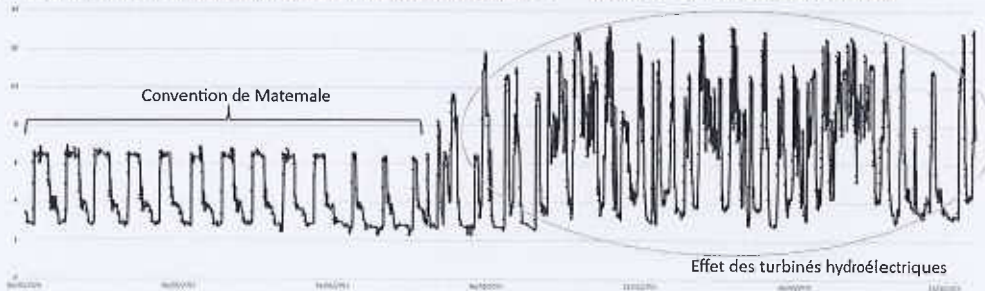


### SYNTHESE DES DESTOCKAGES DEPUIS LES OUVRAGES EDF

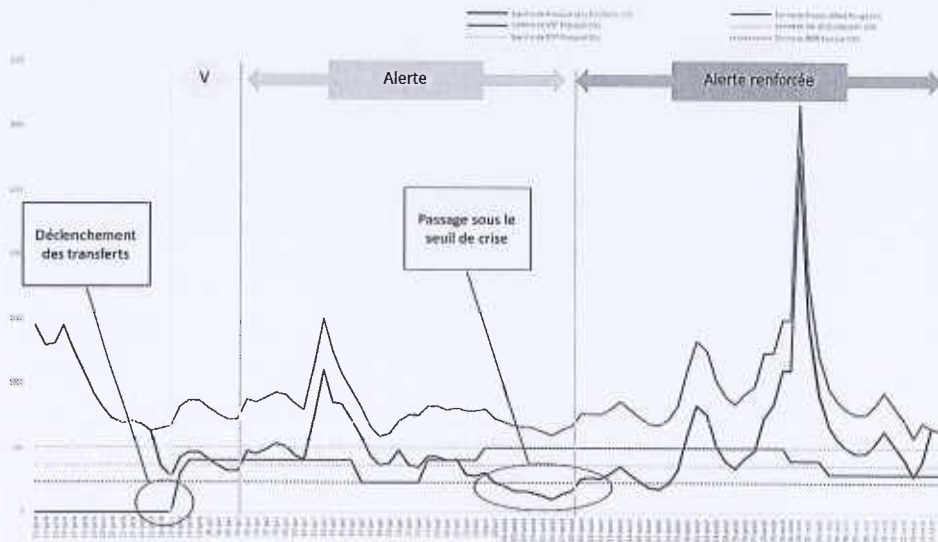
- ✓ Déclenchement anticipé de la convention de Matemale pour tenir compte des tensions AEP croissantes sur le Grand Narbonne et des besoins agricoles
- ✓ Nouvelles modalités de mobilisation des volumes agricoles avec un déstockage au plus près des besoins viticoles à la demande de la profession



### ✓ Turbinés hydroélectriques en août pour répondre aux besoins du réseau national



### FRESQUEL ET TRANSFERTS VNF

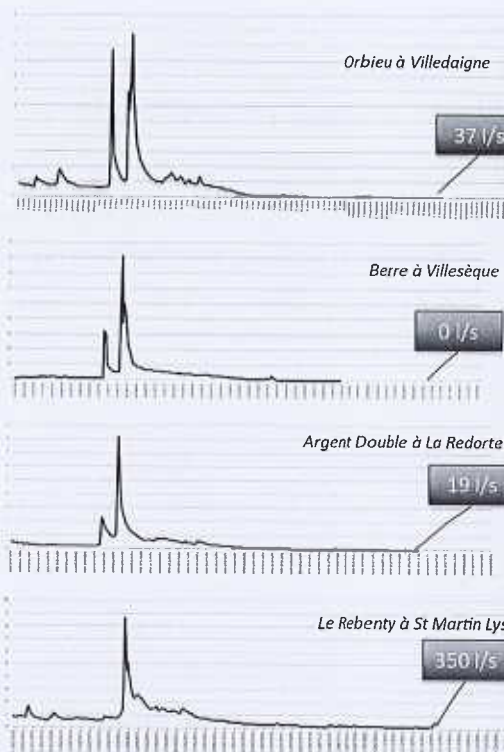


Déclenchement des transferts VNF le 26 juin (1 mois plus tôt qu'en 2024) : maintien artificiel au-dessus de la vigilance  
 Fresquel en alerte le 4 juillet (26/09 en 2024), en alerte renforcée à partir du 8 août.  
 Retour niveau d'alerte fin octobre (Vigilance proposée sur consultation en cours)  
 Etiage plus marqué qu'en 2024 (passage du débit désinfluencé sous le seuil de crise sur la première semaine d'août)



### AUTRES STATIONS DE MESURES

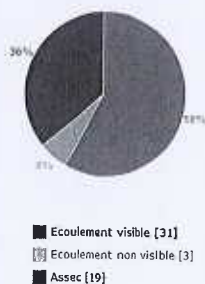
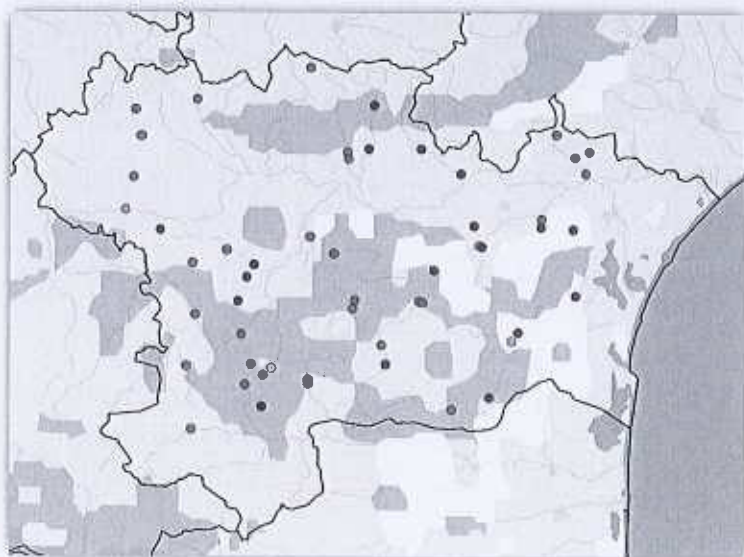
- ✓ Etiage 2025 marqué : 17 prises d'arrêtés depuis janvier 2024 avec une progressivité dans la mise en œuvre des restrictions.
- ✓ Etiage sévère sur les axes non réalimentés, notamment pour :
  - ✓ L'Orbieu (niveau de crise depuis le 27 juin),
  - ✓ La Berre (niveau de crise depuis le 27 juin),
  - ✓ L'Argent Double et affluents rive gauche de l'Aude (niveau de crise depuis le 8 août),
  - ✓ L'Aude amont hors axe réalimenté (niveau de crise depuis le 8 août)



### RESEAU D'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ETIAGES (ONDE)

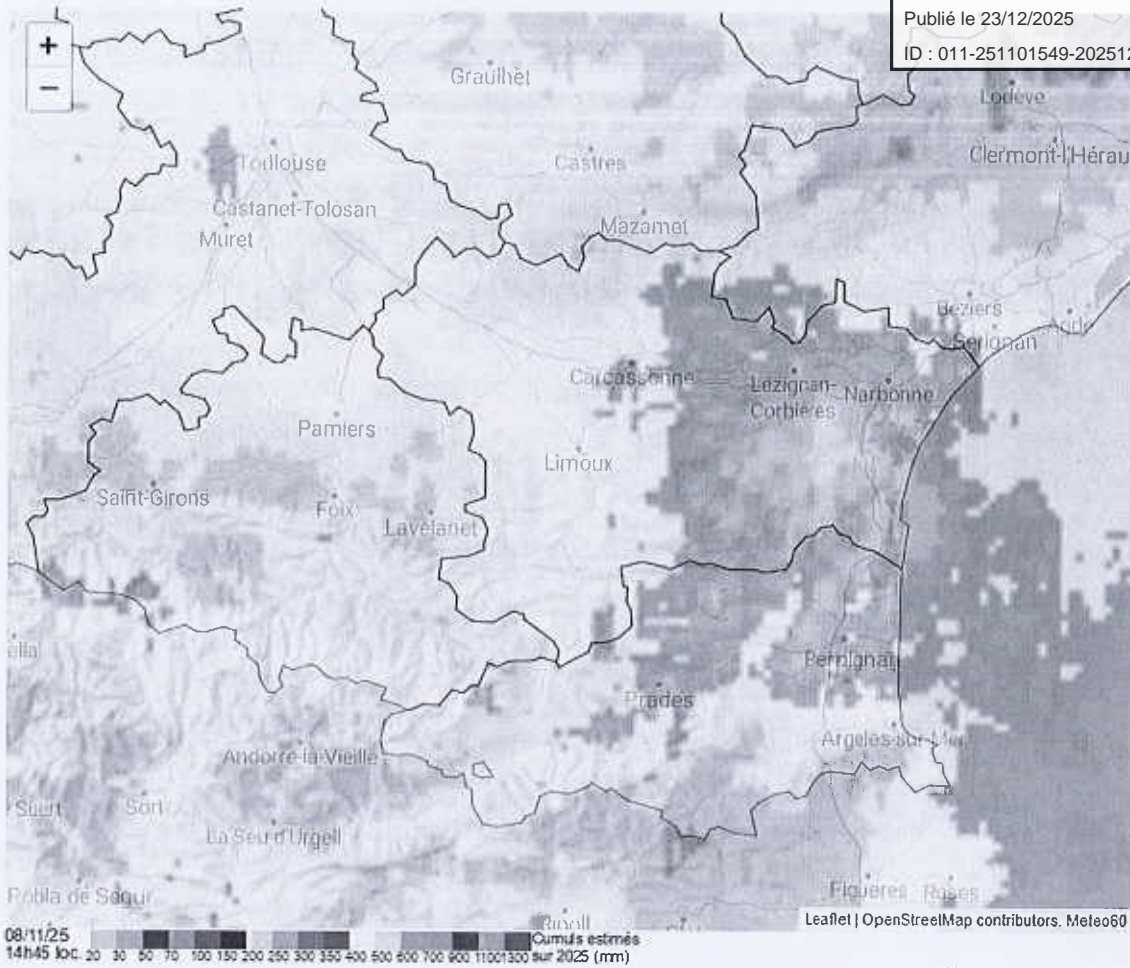
Situation à fin octobre 2025

Réseau de suivi des cours d'eau non jaugés (OFB/SMMAR/Fédé pêche)



La situation d'étiage se prolonge sur la période d'automne





Choisissez la zone :

## EN SYNTHÈSE...

- ✓ Étiage globalement plus marqué en 2025 par rapport à 2024 (Passages en restriction plus précoces par rapport à 2024)
- ✓ Une application plus stricte des niveaux de gravité, en adéquation avec la situation réelle de l'hydrologie (ex : passage directement de la vigilance à l'alerte renforcée sur l'Aude réalimentée médiane et aval)
- ✓ Déclenchement anticipé de la convention de Matemale pour tenir compte des tensions AEP croissantes sur le Grand Narbonne et des besoins agricoles
- ✓ Nouvelles modalités de mobilisation des volumes agricoles avec un déstockage au plus près des besoins viticoles à la demande de la profession : enseignements à tirer dans le cadre d'un bilan global
- ✓ Turbinés hydroélectriques fin août pour équilibrer le réseau : atténuation du niveau d'étiage mais impact des éclusées sur les milieux
- ✓ La situation d'étiage se prolonge sur la période d'automne (débits faibles sur une majorité des cours d'eau, nombreuses situations d'assecs) – Fermeture du Canal du Midi à la navigation le 2 novembre.

Concernant la production hydroélectrique exceptionnelle du mois d'aout qui a pe  
production nationale, cette situation aurait mérité un minimum de communication de la part d'EDF.

Cela est apparu incohérent pour la population et les acteurs locaux qui travaillent toute l'année à la bonne gestion de milieux aquatiques.

M Fernandez propose d'organiser une rencontre avec le directeur d'EDF France.

En moyenne la pluviométrie sur le bassin versant est de 650 mm avec des contrastes entre les massifs et la zone littorale.

Depuis les années 60, il est constaté une baisse en moyenne de -25mm de précipitations par décennie et une hausse de la température de 0.3° par décennie. Soit +2° à l'horizon 2050

Un véritable défi dans le cadre de l'élaboration du PTGE.

## 2. Retour d'Expérience du désembaclement post incendie

M. le Président laisse la parole à Hélène MATHIEU SUBIAS et Jean Marie AVERSENQ.

### Incendie des Corbières (5 au 8 aout 2025)



Superficie  
brûlée



111,8  
km<sup>2</sup>



17 communes



3 EPCI

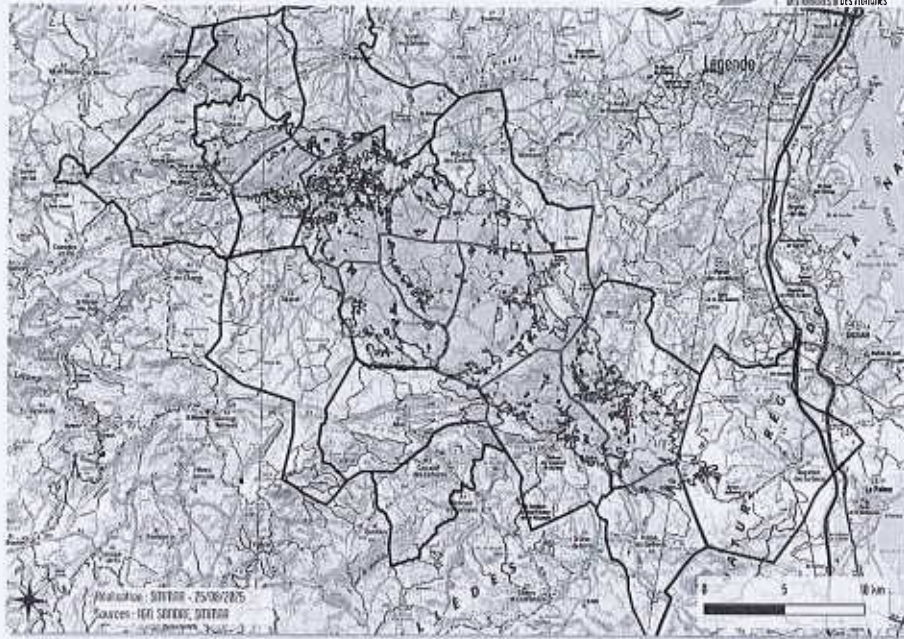


**2 BASSINS  
VERSANTS, SES  
RIVIERES ET  
AFFLUENTS**

ORBIEU : 75 km<sup>2</sup>  
impactés :  
8% du BV

BERRE : 36 km<sup>2</sup>  
impactés :  
13,5% du BV

Incendie Août 2025 : 17 communes touchées

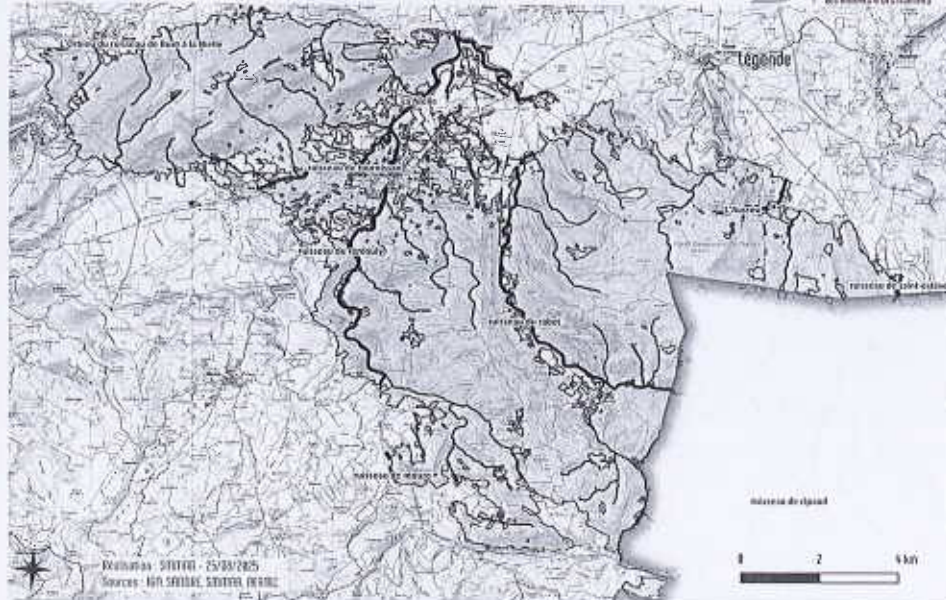


**2 BASSINS  
VERSANTS, SES  
RIVIERES ET  
AFFLUENTS**

2 CONFIGURATIONS  
DIFFERENTES

**ORBIEU**

Incendie Août 2025 : Cours d'eau sur le BV de l'Orbieu



Sous bassin versant de la Nielle très impacté :

- Sous BV du Rabet totalement impacté (56km<sup>2</sup>)
- Sous BV de l'Aussou impacté à 20%

Orbieu : 5 % directement impacté





## Interventions d'URGENCE Principes d'intervention

### → Arbres tombés dans le lit mineur :

broyage des sections inférieures à 20cm , Fractionnement en longueur de 50cm et dépôt à proximité du cours d'eau, exports pour les plus importants

### → Arbres calcinés sur pied dans le lit mineur :

Abattage des arbres sans dessouchage. Même traitement que ci-dessus

### → Arbres calcinés sur pied en berges :

maintien (frein écoulement) et surveillance (revitalisation possible)



### LE CONSTAT

Notre priorité

Supprimer le  
risque  
immédiat

## Interventions d'URGENCE Planning d'intervention



### LE CONSTAT

Notre  
priorité

Supprimer le  
risque  
immédiat

### 25 et 26 août :

Intervention des techniciens du SMMAR pour marquages sur le BV de la BERRE. Début des interventions de l'équipe de bûcherons de la Berre

### 2, et 3 septembre:

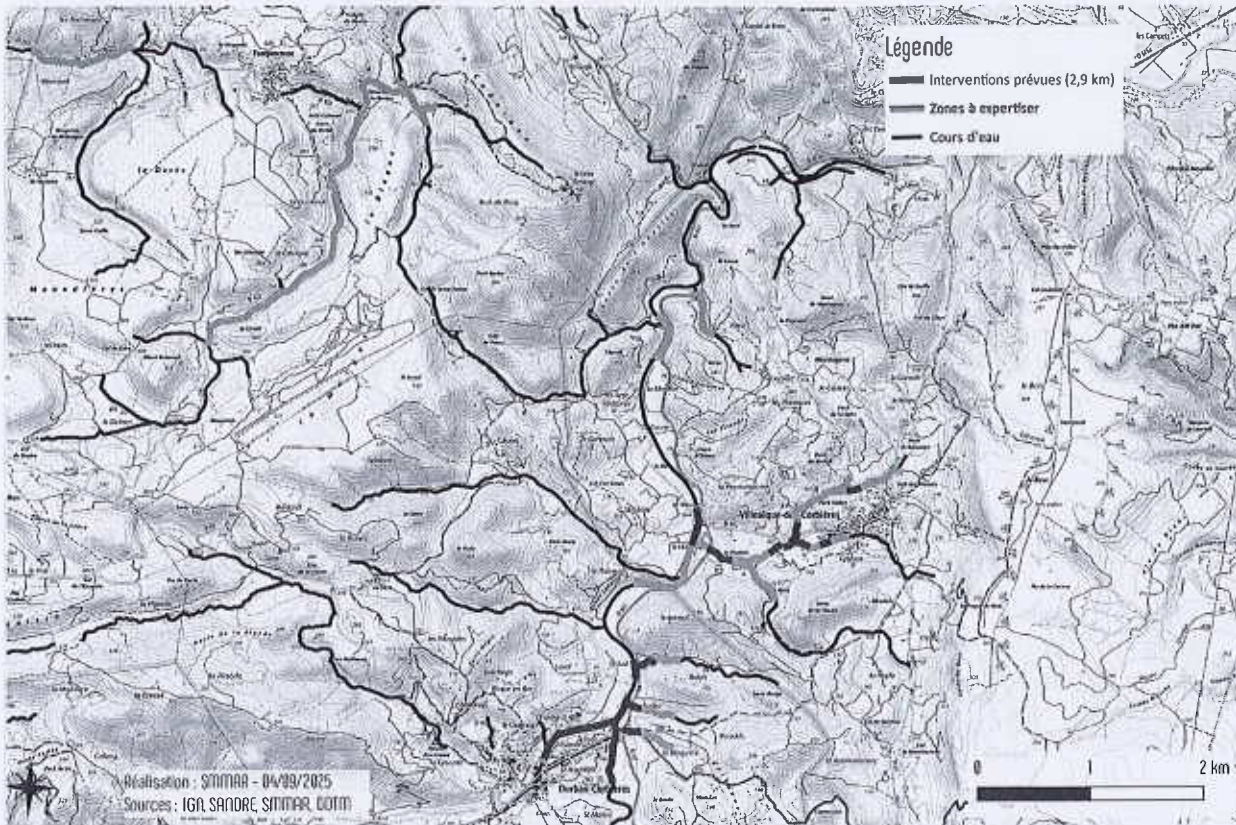
Intervention des techniciens du SMMAR pour marquages sur le BV de l'orbieu

### 8 au 19 septembre :

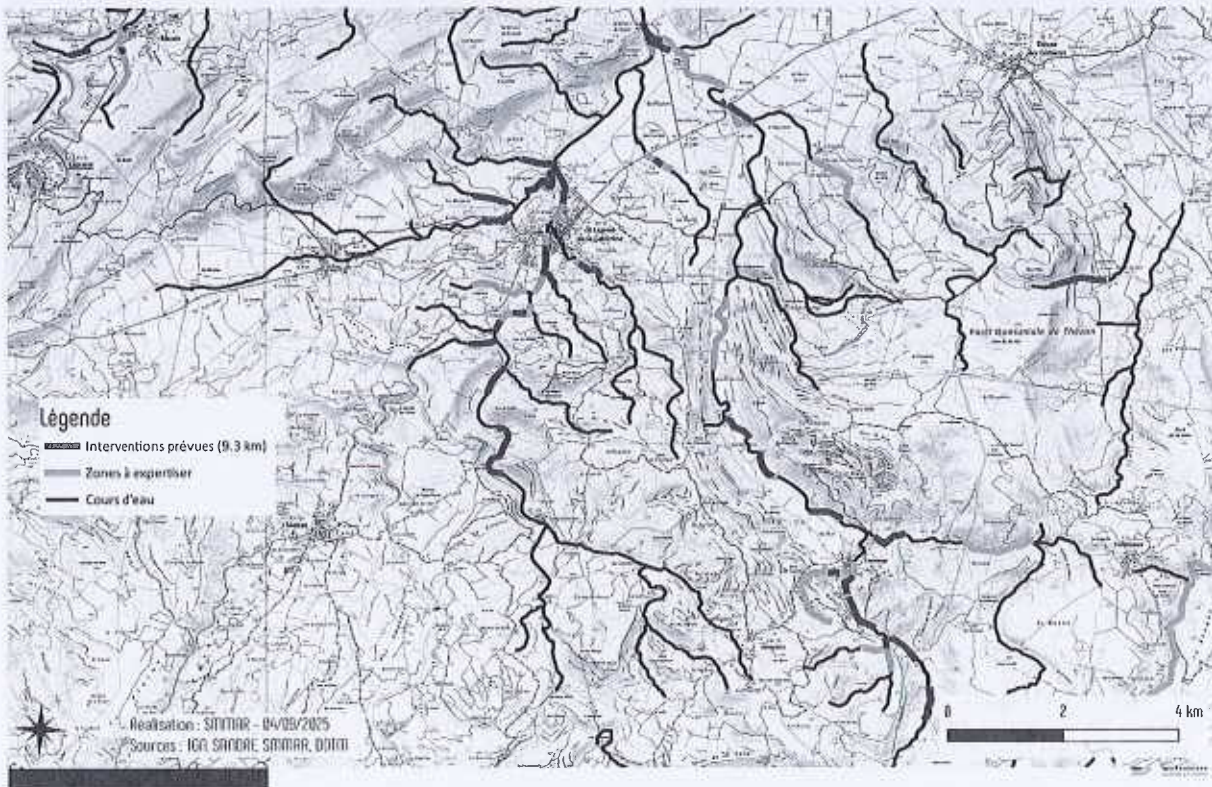
Semaines de solidarité des équipes de bûcherons HVA-AUDE CENTRE ET BERRE



## Incendie Août 2025 : Interventions prévues sur le BV de la Berre



## Incendie Août 2025 : Interventions prévues sur le BV de l'Orbieu



### 3. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 14 octobre 2025

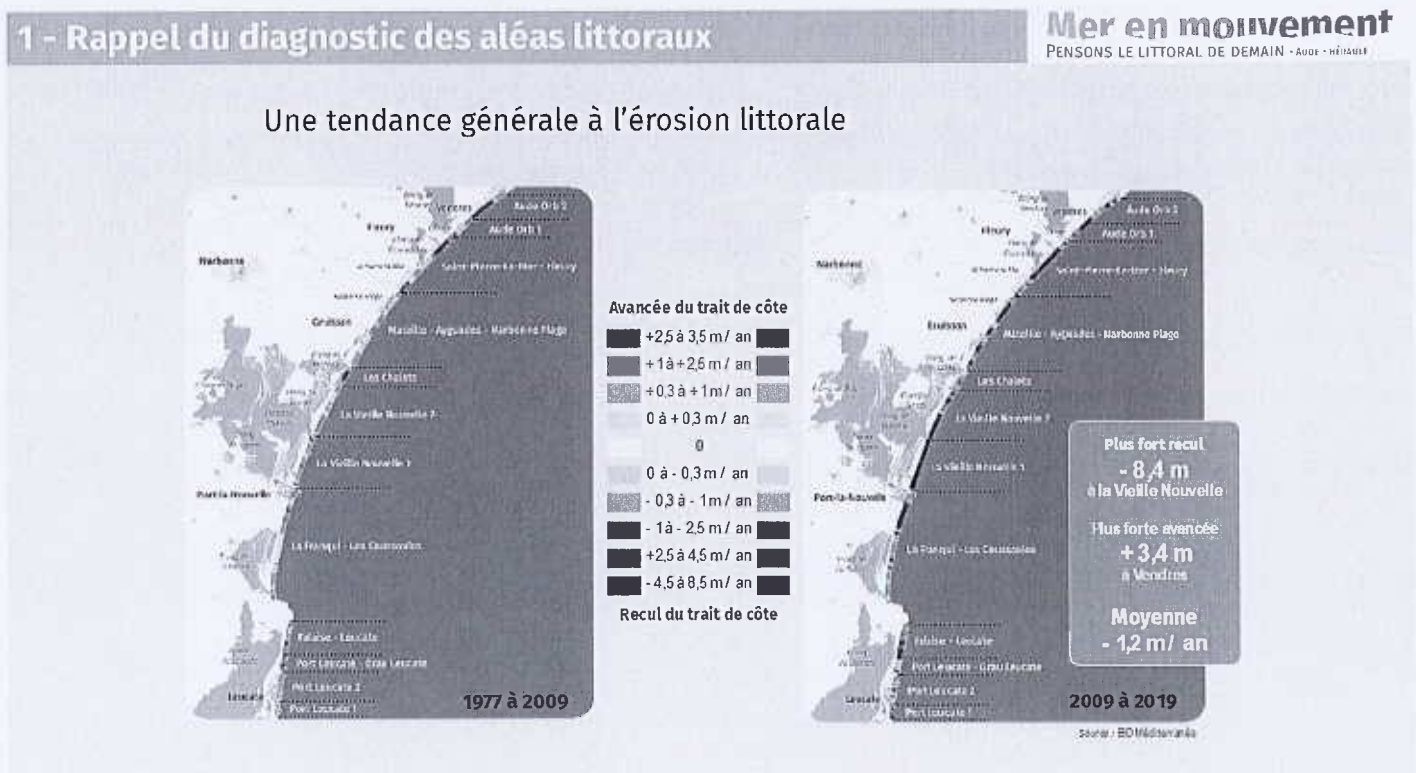
Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 14 octobre 2025 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.

### 4. Stratégie Littorale

M. le Président donne la parole à M. Etienne BALUFIN.



## 1 - Rappel du diagnostic des aléas littoraux

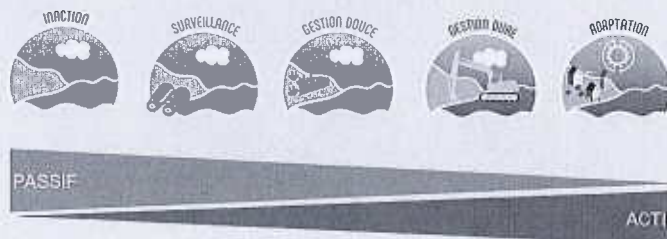
Une vulnérabilité élevée à la submersion marine



## 2 - Définir une réponse au diagnostic

Elaboration d'une stratégie locale de gestion intégrée des aléas littoraux

- Respect du cadre réglementaire (Stratégie Nationale)
- Apport des démarches locales (Stratégie Régionale- PL 21)
- Une méthodologie basée sur la coconstruction avec les collectivités du territoire



Déclinaison de la stratégie en plan d'actions opérationnel

### 3 – Propositions d'orientations stratégiques générales



✓ Inaction

**Orientaion non retenue car associée à une situation passive et au renoncement**



✓ Gestion dure

**Gestion dure sujette à controverse : mode de gestion possible pour les zones à enjeux forts  
Equilibre raisonnable en limitant aux ouvrages existants / zones à enjeux / court terme**



✓ Surveillance

**Mode de gestion faisant consensus, à court et long terme (observatoire littoral, système d'alerte, ...)**



✓ Adaptation

**Mode de gestion faisant consensus à long terme, nécessitant une importante clarification entre adaptation de l'existant, recomposition spatiale, recul stratégique ...**



✓ Gestion douce

**Gestion douce privilégiée pour les espaces naturels ou les zones à enjeux, plutôt à court terme  
Nécessité de préciser les opérations relevant de la gestion douce**

### 4 – Propositions de plan d'actions

#### A – Gouvernance & Animation ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Structuration de la gouvernance de la SLGIAL et de son plan d'actions	C.A. GN	2026 / 2027	Plan Littoral 21	-
Animation de la SLGIAL et de son plan d'actions	C.A. GN	2026 à 2030	Plan Littoral 21	325 000 €

#### B – Surveillance, Information & Sensibilisation ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Mise en œuvre d'un observatoire littoral	SMMAR	2026	PAPI Plan Littoral 21 Fond Vert	30 000 €
Acquisition de données pour alimenter l'observatoire	SMMAR	2026 à 2030	PAPI Plan Littoral 21 Fond Vert	50 000 €

## 4 – Propositions de plan d'actions

## B – Surveillance, Information &amp; Sensibilisation ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Information des usagers du territoire sur les aléas littoraux	EPCI Communes SMMAR Syndicats Etat	A partir de 2026	PAPI Plan Littoral 21	100 000 €
Information sur les projets d'aménagement	EPCI SMMAR	-	PAPI Plan Littoral 21	100 000 €
Développement d'un dispositif de surveillance littoral en période courante et à risque	SMMAR Syndicats Etat Communes	A partir de 2026	PAPI Plan Littoral 21	250 000 €
Développement d'un dispositif de surveillance des étangs en période courante et à risque	SMMAR Syndicat Etat PNR RFF	A partir de 2026	PAPI Plan Littoral 21	150 000 €

## 4 – Propositions de plan d'actions

## B – Surveillance, Information &amp; Sensibilisation ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Création d'un dispositif ORSEC Littoral	Etat	A partir de 2026	PAPI	-
Intégration des aléas littoraux au sein des PCS / PICS	EPCI Communes	2026 à 2030	PAPI Plan Littoral 21	175 000 €

## C – Gestion douce ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Etude de solutions d'aménagement en zone de submersion (Leucate)	Syndicat Commune	2026	PAPI Plan Littoral 21 Fond Vert	200 000 €
Réhabilitation des cordons dunaires	Syndicats EPCI Commune	A partir de 2026	AAP Etat Plan Littoral 21	250 000 €
Rechargement de plages	Syndicats EPCI Commune	-	Plan Littoral 21	200 000 €

#### 4 – Propositions de plan d'actions

##### C – Gestion douce ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Mise en œuvre d'un Post doc sur l'impact de la sédimentation des lagunes	SMMAR Syndicat EPCI PNR		Plan Littoral 21 Fond Vert	100 000 €

##### D – Gestion dure ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Etudes (9) du rôle de protection d'un ouvrage face à l'aléa submersion	Syndicats	A partir de 2026	PAPI	840 000 €
Etude de protection face à l'aléa submersion (Leucate)	Syndicat	A partir de 2026	PAPI	80 000 €
Etude de requalification des ouvrages perpendiculaires au trait de côte	Syndicats Parc Marin	A partir de 2026	Plan Littoral 21 Fond Vert	150 000 €

#### 4 – Propositions de plan d'actions

##### E – Adaptation ;

Actions	Porteurs potentiels	Temporalité	Financements éligibles	Coût estimé
Réflexion sur l'adaptation du bâti en zone vulnérable	EPCI Communes	A partir de 2026	Plan Littoral 21	100 000 €
Etude pour l'identification et le déplacement d'enjeux vulnérables Démarche de recomposition spatiale	EPCI	2026	Plan Littoral 21	250 000 €
Réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité sur les bâtis exposés	SMMAR	A partir de 2026	PAPI	150 000 €
Etude de réduction de vulnérabilités des réseaux du territoire	EPCI	2026 / 2027	Plan Littoral 21	200 000 €
Etude de définition des cartes de recul du trait de cote	Communes	A partir de 2026	Plan Littoral 21	320 000 €

**30 actions : env. 4 000 000 €**

Mme BOYER CORCUFF demande si la pose de boudins géotextiles est prévue ?

M. BALUFIN répond que dans un premier temps il s'agit d'étudier les hypothèses.

M. DEVIC pense qu'il est nécessaire de donner ces informations à tous les maires concernés sans forcément leur faire peur.

Il rappelle que la population dépasse les 150 000 personnes à certaines périodes de l'année.

M le Président valide cette proposition. A ce jour peu de propriétaires prennent la mesure de ce qu'il pourrait se passer à l'avenir et prend pour exemple la plage des chalets sur la commune de Gruissan.

Cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de catastrophes et les gens oublient le danger.

Mme BOYER CORCUFF répond que les gens vivent dans l'instant présent et dans le plaisir surtout en période estivale et ne sont pas du tout dans une optique d'anticiper une éventuelle crise.

Le comité syndical, à l'unanimité des voix approuve la stratégie littorale détaillé ci-dessus, ainsi que ses actions.

## 5. Convention EPF – SMDA - SMMAR

---

L'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial.

Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, l'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols.

Ces missions peuvent être réalisées pour le compte de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, de leurs groupements, ou de leurs établissements publics en application de conventions passées avec eux et dans les conditions définies à la fois par l'article L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ainsi que par son programme pluriannuel d'intervention (PPI) en vigueur.

Vu la délibération prise le 09/12/2022, approuvant le protocole de territoire signé entre le SMMAR EPTB Aude et l'EPF, afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PAPI 3 Aude

Considérant que ce protocole de territoire fixe les objectifs et principes généraux et environnement de la collaboration avec l'EPF

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), maître d'ouvrage du projet, intervient dans ce cadre sur le secteur du Rec de Veyret, situé sur les communes de Narbonne et Montredon-des-Corbières.

Ce projet s'inscrit dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Aude III (2023–2028), piloté par le SMMAR, Établissement Public Territorial de Bassin, reconnu au plan national.

Le Rec de Veyret constitue à ce titre l'une des opérations structurantes du programme, et fait actuellement l'objet d'études techniques approfondies en vue d'une mise en œuvre opérationnelle à l'horizon 2028.

Dans ce contexte, le SMDA sollicite l'intervention de l'Établissement Public Foncier de l'opération.

La convention vise à encadrer l'accompagnement de l'EPF aux côtés du SMDA et du SMMAR sur le secteur du Rec de Veyret.

Elle fixe les obligations réciproques des partenaires en matière de stratégie foncière, de programmation des acquisitions, et d'articulation avec les procédures administratives à venir.

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix approuve le conventionnement EPF/SMMAR/SMDA.

## 6. Approbation du renouvellement de la ligne de trésorerie

---

M. le Président laisse la parole à Mme MARTINEZ qui expose aux membres du Comité Syndical qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie existante destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, pour assurer le fonctionnement courant de la structure (salaires, études non-suivi de travaux, ...) en attendant l'encaissement des subventions des financeurs.

Après consultation de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole ; il est proposé l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, dans les conditions suivantes :

Montant plafond : 800 000 €uros

Taux intérêt : EURIBOR à 1 semaine + 0.90 %

Durée : 12 mois

Demande de tirage / remboursement : par crédit/débit d'office, aucun montant minimum

Païement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Les démarches se font via la LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE (LTI) qui permet, via la plateforme internet de la Caisse d'Épargne, de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin de trésorerie.

Frais de dossier : 1600 €

Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ;  
Périodicité identique aux intérêts.

Le comité syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 €, selon les modalités exposées ci-dessus.

## 7. Information sur les derniers marchés attribués

---

### ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE 2026

Lieu de prestation du service : SMMAR EBTP AUDE

Objet : Assurance flotte automobile SMMAR 2026.

Type de marché : Services

Estimation annuelle : 19 500 € TTC

Délai d'exécution prévu : 1 an reconductible 1 fois

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 08/09/2025

Date de la publication : 15/09/2025

Date limite de remise des offres : 16/10/2025

Critères d'attributions :

Prix 80                      Franchise 20

Candidatures envoyées :

GAN / PILLIOT / GROUPAMA

Candidatures reçues : 1 GROUPAMA

Attribution du marché à GROUPAMA pour un montant annuel de 14 775.03 TTC.

### **ETUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DU KARST DE L'ORBIEU À L'ÉTIAGE**

Lieu de prestation du service :            bassins versants de l'Orbieu.

Objectif : Etude complémentaire sur le fonctionnement du karst de l'Orbieu à l'étiage.

Type de marché : Services

Estimation : 70.000,00 € HT soit 84.000,00 € TTC

Délai d'exécution prévu : 12 mois

Mode de passation : Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Décision de lancement de la procédure : 01/09/2025

Date de la publication : 16/09/2025

Date limite de remise des offres : 16/10/2025

Critères d'attributions :

Prix : 40                      Valeur technique : 60

Candidatures reçues : 2            GEOLITHE et ANTEA

Attribution des marchés à ANTEA pour un montant de 64 800.00 € TTC

## 8. Approbation des plans de financement

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 011-251101549-20251222-CS\_DELIB60\_2025-DE



### APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : AIDE A L'ELABORATION DU PTGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE – ANNEE 2026 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE

Le PGRE approuvé en janvier 2017, a nécessité une animation spécifique pour sa mise en place et la poursuite des actions de résorption et l'atteinte des objectifs d'équilibre qui devrait être atteint à l'horizon 2024.

A fin 2024, le PGRE arrive à son terme avec près de 34 Mm3 d'économies réalisées pour un peu plus de 60 M€ d'investissements.

En l'absence de retour à l'équilibre durable, un nouveau plan d'actions est envisagé sous la forme d'un PTGE. Il se base sur une évaluation de la politique de gestion quantitative menée dans le cadre du PGRE et intègrera un volet prospectif sur la ressource en eau et les usages en contexte de changement climatique, ainsi qu'une analyse socio-économique du territoire en lien avec la ressource en eau.

La présente demande de subvention porte sur le renouvellement du financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour l'élaboration du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) sur le bassin versant de l'Aude pour l'année 2026 ;

Le coût prévisionnel de l'opération sur 2026 est de 121 430 € TTC ;

La subvention Région est plafonnée à 72 000€ de dépenses.

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>REGION</b>	<b>121 430 €</b>	<b>10%</b>	<b>7 200 € plafonné</b>
AGENCE EAU RMC*	121 430 €	70 %	85 001 €
AUTOFINANCEMENT	121 430 €		29 229 €
<b>TOTAL</b>			<b>121 430 €</b>

\*Dossier annuel déposé auprès de l'AE RMC

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le plan de financement présenté ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

### • APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : AIDE A L'ELABORATION DU SAGE AUDE – ANNEE 2026 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE

Après 20 ans d'animation de la politique SAGE sur son territoire, le SMMAR a fait le choix en juin 2023 d'évoluer vers un SAGE Aude, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Suite au constat d'enjeux partagés, et d'une nécessité de solidarité accrue, la politique SAGE doit désormais se conduire de manière uniforme et partagé sur ce périmètre de 6150 km<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le SAGE Aude est entré dans sa phase d'émergence en début d'année 2024, avec pour objectif l'obtention des arrêtés préfectoraux de périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau en 2025.

Le SAGE Aude débute sa phase d'élaboration, avec notamment la réalisation d'un état des lieux et d'une stratégie pour aboutir à la refaçon d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement, pour une gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aude.

Un agent à temps plein est affecté à l'élaboration et l'animation du SAGE Aude.  
La présente demande de subvention porte sur le renouvellement du financement à temps plein (ETP) pour l'élaboration du SAGE Aude pour l'année 2026.

Le coût prévisionnel de l'opération sur 2026 est de 84 684 € TTC ;  
La subvention Région est plafonnée à 72 000€ de dépenses.

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>REGION</b>	<b>84 684 €</b>	<b>20%</b>	<b>14 400 € plafonné</b>
AGENCE EAU RMC*	<b>84 684 €</b>	50 %	42 342 €
AUTOFINANCEMENT	<b>84 684 €</b>		27 942 €
<b>TOTAL</b>			<b>84 684 €</b>

*\*Dossier annuel déposé auprès de l'AE RMC*

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le plan de financement présenté ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

#### **• AUTORISATION DE DEPOT DES CONVENTIONS POUR LES FINANCEMENTS DES POSTES - AGENCE DE L'EAU RMC - 2026**

Cette demande de subvention concerne les aides financières annuelles apportées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) sur les salaires chargés de plusieurs postes de personnel du SMMAR EPTB Aude, à savoir:

- Contrat de bassin Versant et Gouvernance
- Chef de projet + techniciens pour l'ensemble des territoires
- Animation des SAGE Haute Vallée de l'Aude, Fresquel, Basse Vallée de l'Aude et SAGE AUDE
- Mission Hydromorphologie
- Mission Ressource en eau
- Mission Aménagement
- Mission Observatoire

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, l'assemblée autorise le Président à déposer les demandes de financement auprès de l'agence de l'eau RMC pour l'année 2026 sur les postes référencés ci-dessus.

## **9. Protection sociale complémentaire – Volet santé**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, mise en œuvre par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet Prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoiture qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

La participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€).

En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Pour rappel, la complémentaire santé est destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Il est à noter que, conformément au rôle d'expertise confié en la matière aux Centres de gestion par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le Centre de gestion de l'Aude propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux collectivités d'adhérer via une convention de participation, à un contrat groupe dont le marché a été remporté la MNT pour les 6 prochaines années.

Le Comité syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix décide :

- de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque santé à compter du 01/01/2026
- de retenir le critère de l'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Aude/MNT
- de retenir le minimum imposé à savoir : 15 € mensuel par agent

## 10. QUESTIONS DIVERSES

---

### **Manifestation d'intérêt sur le projet SCO (Space for Climate Observatory)**

Le SMMAR EPTB Aude été sollicités par la Métropole Aix Marseille, afin de les accompagner dans un appel à projet, dans le cadre de l'utilisation des images satellitaires, pour anticiper les impacts des incendies de forêt dans la prévention contre les inondations, auprès du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales)

Durée du projet : 2 ans à compter de la validation de l'appel à projet par le CNES

Aucun impact financier pour le SMMAR ; il s'agit juste d'une MANIFESTATION D'INTERET pour montrer au jury la possibilité de déployer l'outil qui sera élaboré auprès d'autres structures ultérieurement

Il s'agit pour le SMMAR de participer 2 fois par ans au suivi du projet

**Dates à retenir :**

Prochain comité : lundi 22/12 9h30

Janvier : 2 comités syndicaux

- installation des nouveaux élus des intercommunalités

Et validation des orientations budgétaires suivi des voeux

- vote du budget général et budget annexe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

M. Xavier BELART

Président du SMDA

Secrétaire de séance



M. Eric MÉNASSI

Président du SMMAR EPTB Aude

